

Groupe de travail déplacements

La problématique de la mobilité et des déplacements s'est imposée comme première dans *Paris Métropole* comme de manière plus générale. En effet, c'est certainement par la qualité de la politique des déplacements – réels ou virtuels – et notamment par la qualité de ses réseaux que se définira demain la réalité et la force du fait métropolitain. Les métropoles de demain seront celles qui auront marié au mieux développement économique et cohésion sociale, aménagements urbains, mixité des fonctions et traitement de la mobilité. Pour *Paris Métropole*, cela signifie aussi savoir conjuguer les réponses adéquates en matière de déplacements, entre des centralités de petite et de grande couronne et des territoires périurbains.

Le syndicat mixte *Paris Métropole*, qui représente à la fois les communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, conseils généraux, région...n'a pas vocation à se substituer au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) qui étudie actuellement le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) et vise ainsi à fixer le cadre de la politique des transports franciliens à l'horizon 2020.

En ce qui concerne la mise en œuvre du précédent PDUIF approuvé en 2000, le bilan montre que les collectivités locales ont un rôle décisif dans la mesure où elles disposent de nombreuses compétences sur l'espace public notamment en matière de voirie, de plan de circulation et de stationnement, mais aussi à travers les choix d'urbanisme qui impactent directement la mobilité des Franciliens.

Le PDUIF est à ce jour principalement piloté par la Région et les Conseils Généraux à travers leurs représentations au Conseil d'Administration du STIF.

Le syndicat mixte doit permettre à toutes les collectivités locales d'être mieux associées en menant une vraie réflexion sur tous les modes de déplacements : transports collectifs, modes doux ou actifs, modes individuels motorisés, transports de marchandises, desserte aérienne, réseaux ferroviaires à grande vitesse, taxis... Des problématiques particulières auxquelles les maires sont confrontés devront compléter cette réflexion d'ensemble comme la gestion des gares routières destinées aux liaisons urbaines, interurbaines ou aux cars de tourisme, la problématique des livraisons et de tous les déplacements en villes liés à l'activité économique, le levier que constitue la politique du stationnement, ou encore la question de la tarification... *Paris Métropole* se devra aussi d'aider à la hiérarchisation des projets, afin de contribuer aux choix nécessaires, et à la bonne articulation entre projets de transports et opérations d'aménagement.

L'enjeu des transports en commun et de leur développement sera étudié de manière plus spécifique avec l'analyse du plan transports de Christian Blanc, des projets portés par le STIF et la Région Ile-de-France comme des projets issus de la consultation sur le « Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne »

Le syndicat mixte doit également intégrer dans ses réflexions sur la mobilité tous les nouveaux projets de densification urbaine prévus notamment par le SDRIF et l'impact de la réalisation de 70 000 logements supplémentaires par an annoncé par le Président de la République.

Les réflexions du groupe de travail se feront dans le prolongement des études menées actuellement par l'APUR et l'IAU Ile-de-France conjointement avec le travail du STIF pour la révision du PDUIF.

Le but n'est pas de rajouter de nouvelles structures mais d'apporter de nouveaux éléments au débat.

Au final, les arbitrages et les projets qui verront le jour dépendront des possibilités de financements. En parallèle, le syndicat mixte mène des études sur l'avenir de la fiscalité locale et sur la recherche de nouvelles ressources et trouvera donc toute sa place dans la question centrale des financements des projets sur laquelle il doit se pencher.

C'est pourquoi *Paris Métropole* consacra la première séance de son comité début juillet à échanger sur ce thème des déplacements.